

BAQUE MATHIS
Pétitionnaire du projet



Projet de Volière Photovoltaïque – GOAS

05/03/2026

SOMMAIRE

1. Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique
2. Le projet agrivoltaïque « Les Achards »





100% énergies renouvelables



PHOTOVOLTAÏQUE



TECHNIQUE SOLAIRE

- › Centrales au sol et flottantes
- › Ombrières de parking
- › Rénovation de toitures
- › Serres photovoltaïques
- › Constructions neuves



TECHNIQUE BIOGAZ

- › Méthanisation territoriale



BIOGAZ



DEVELOPPEMENT

FINANCEMENT

EXPLOITATION
ET MAINTENANCE

ETUDES
ET CONCEPTION

CONSTRUCTION

DÉMANTÈLEMENT



Avec une présence sur toute la chaîne de valeur de ses projets, Technique Solaire est un **opérateur intégré** !



Les associés fondateurs et leur vision

Nos valeurs

Notre expertise du secteur des énergies renouvelables nous permet de ne rien laisser au hasard

Excellence

Initialement un projet entrepreneurial, notre PME devenue ETI est toujours en pleine croissance

Ambition

Durabilité

Nous développons, concevons et construisons nos projets de manière durable et pérenne sous tous leurs aspects

Proximité

La relation instaurée avec nos interlocuteurs constitue une valeur majeure



Julien Fleury

Co-fondateur et directeur général en charge des opérations



Lionel Themine

Co-fondateur et directeur général en charge du financement



Thomas de Moussac

Co-fondateur et directeur général en charge du développement



Majoritaires au capital



Les partenaires financiers historiques du groupe

bpifrance

CRÉDIT AGRICOLE
DE LA TOURAINE ET DU POITOU

UNIFERGIE
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE



Des levées de fonds pour le financement des projets :

- 133 millions d'euros en 2021
- 170 millions d'euros en 2022
- 114 millions d'euros en 2023
- 224 millions d'euros en 2024



Nos chiffres clés





Réalisations

Bâtiment neuf

Bâtiment neuf

Saint-Menoux (03) – France

Puissance : **325 kWc**

Mise en service : **Septembre 2020**





Réalisations

Rénovation de toiture

Rénovation de toiture

Niort (79) – France

Puissance : **1,6 MWc**

Mise en service : **Août 2017**





Réalisations

Ombrières de parking

Ombrières de parking
Limalonges (79) – France

Puissance : **4,4 MWc**

Mise en service : **Octobre 2017**





Réalisations

Parc au sol

Parc au sol
Uttarakhand – Inde

Puissance : **5,5 MWc**

Mise en service : **Mai 2017**





Réalisations

Parc au sol

Parc au sol

Saint-Priest-Taurion (87) – France

Puissance : **5 MWc**

Mise en service : **Mars 2022**

Typologie de terrain : ancienne zone de stockage bois

Ancrage : bi-pieux



Quelques exemples de projets agrivoltaïques



**TECHNIQUE
SOLAIRE**
Produire ensemble une énergie durable

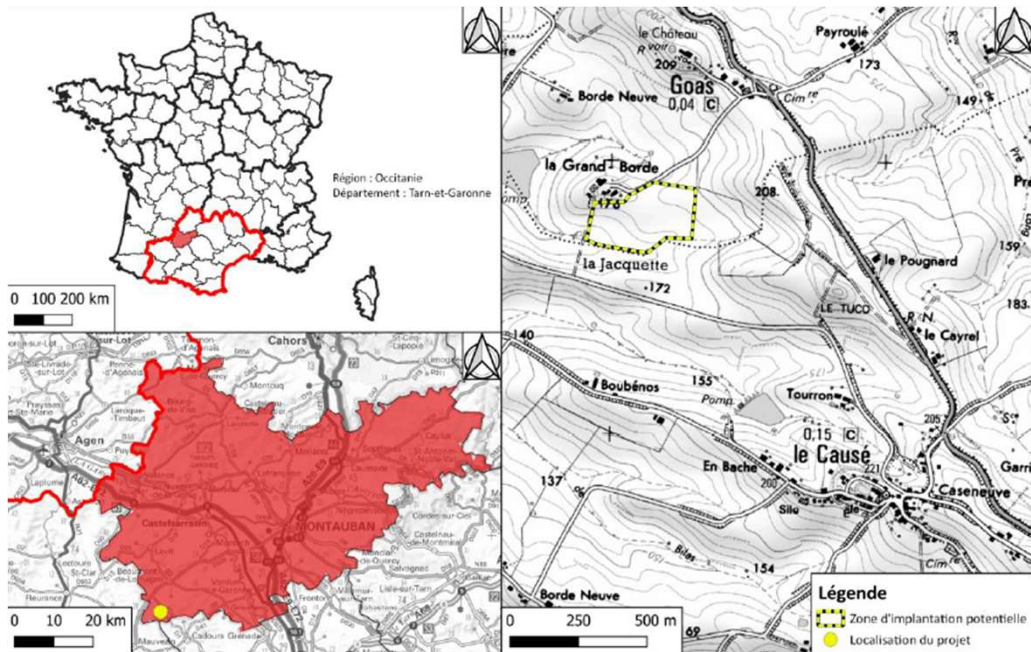


SOMMAIRE

1. **Technique Solaire, acteur avéré de la transition énergétique**
2. **Le projet agrivoltaïque**



Localisation des projets

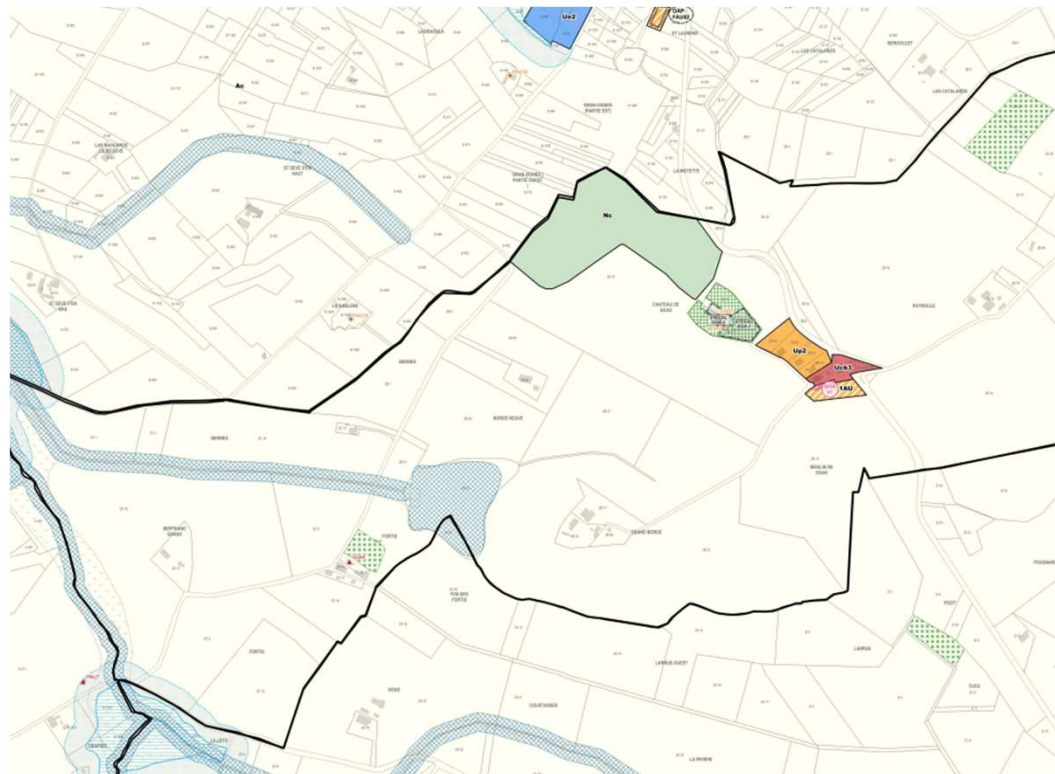




Projet Lieu-dit «Grand Bordes»

Commune de GOAS
PLUi - Lomagne Tarn et Garonnaise
Zonage A

Surface projet	3,9 ha
Puissance estimative	5,1 MWc
Énergie annuelle estimative	6 713 MWh
Nombre de foyers alimentés	2 552 foyers



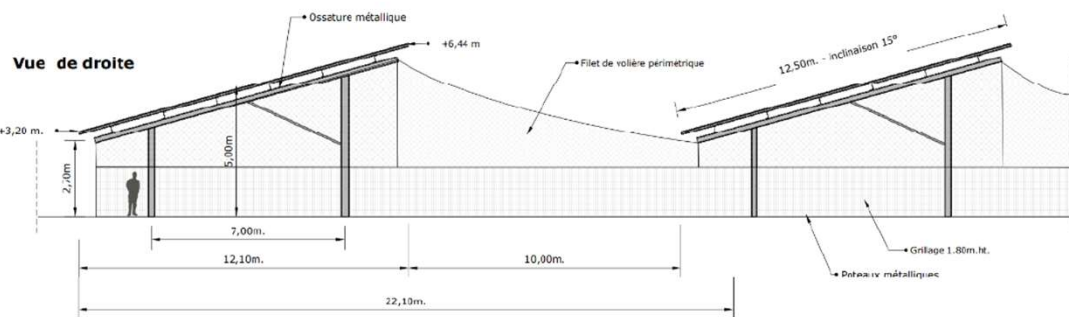


Chiffres clés de l'implantation

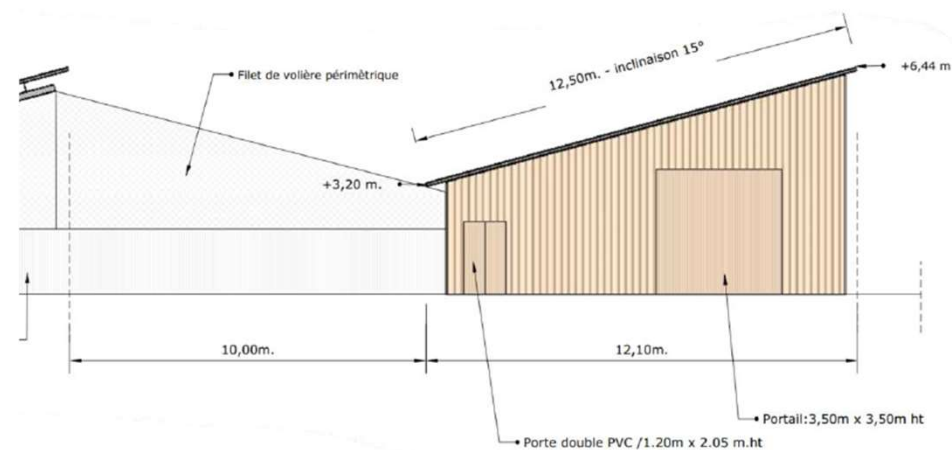
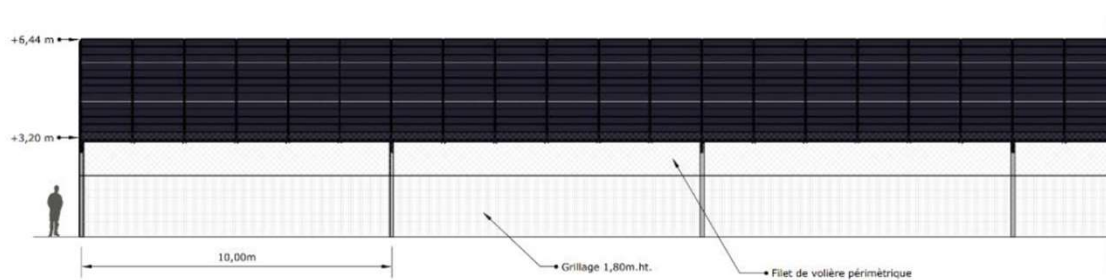
Emprise au sol des panneaux	2,2 ha
Surface projet	3,9 ha
Surface parcours	3,68 ha
Inclinaison des panneaux	15 °
Taux de couverture parcours	50%
Nombre de pieux et surface totale imperméabilisée	358 pieux (diamètre de 850 mm) : 204 m² PDL/PTR : 36 m² Bâtiments élevages * 3 : 1 200 m² Bâtiment agricole : 1 404 m² Surface imperméabilisée : 2 880 m² Soit 7% de la surface projet et 0.8% de la SAU
Zone témoin	Non applicable – suivi sera comparé à une exploitation voisine



Coupe Structure



Plan de coupe de principe (1)

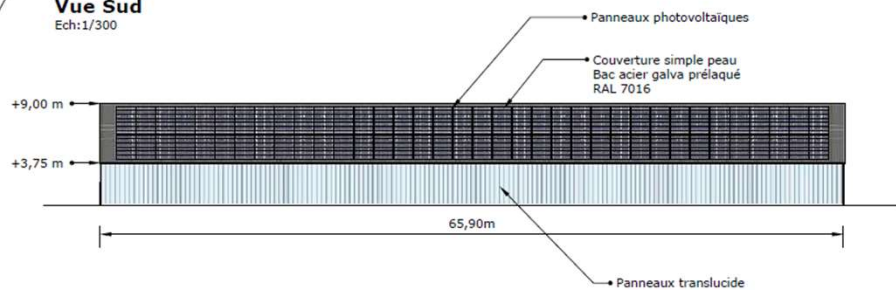




Coupe bâtiment

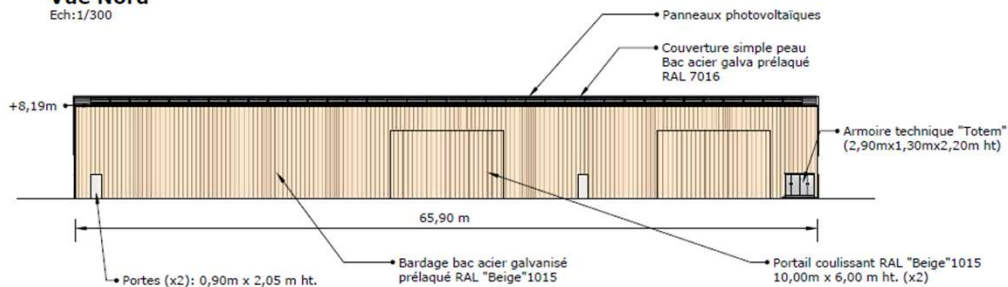
Vue Sud

Ech:1/300



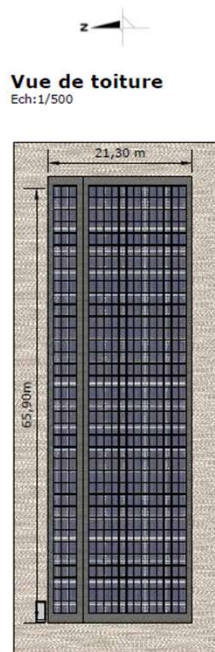
Vue Nord

Ech:1/300



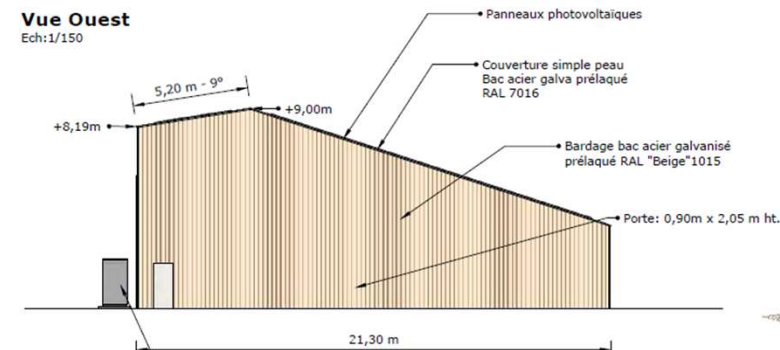
Vue de toiture

Ech:1/500



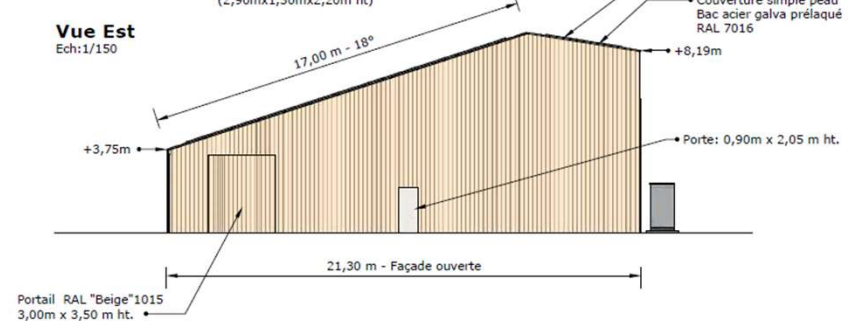
Vue Ouest

Ech:1/150



Vue Est

Ech:1/150





Insertions paysagères



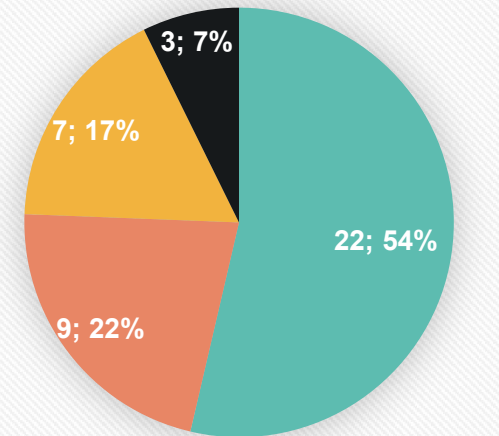


Exemple de projet TS



Volière : une solution nécessaire à l'activité agricole

Des permis de construire Technique Solaire dans 17 départements

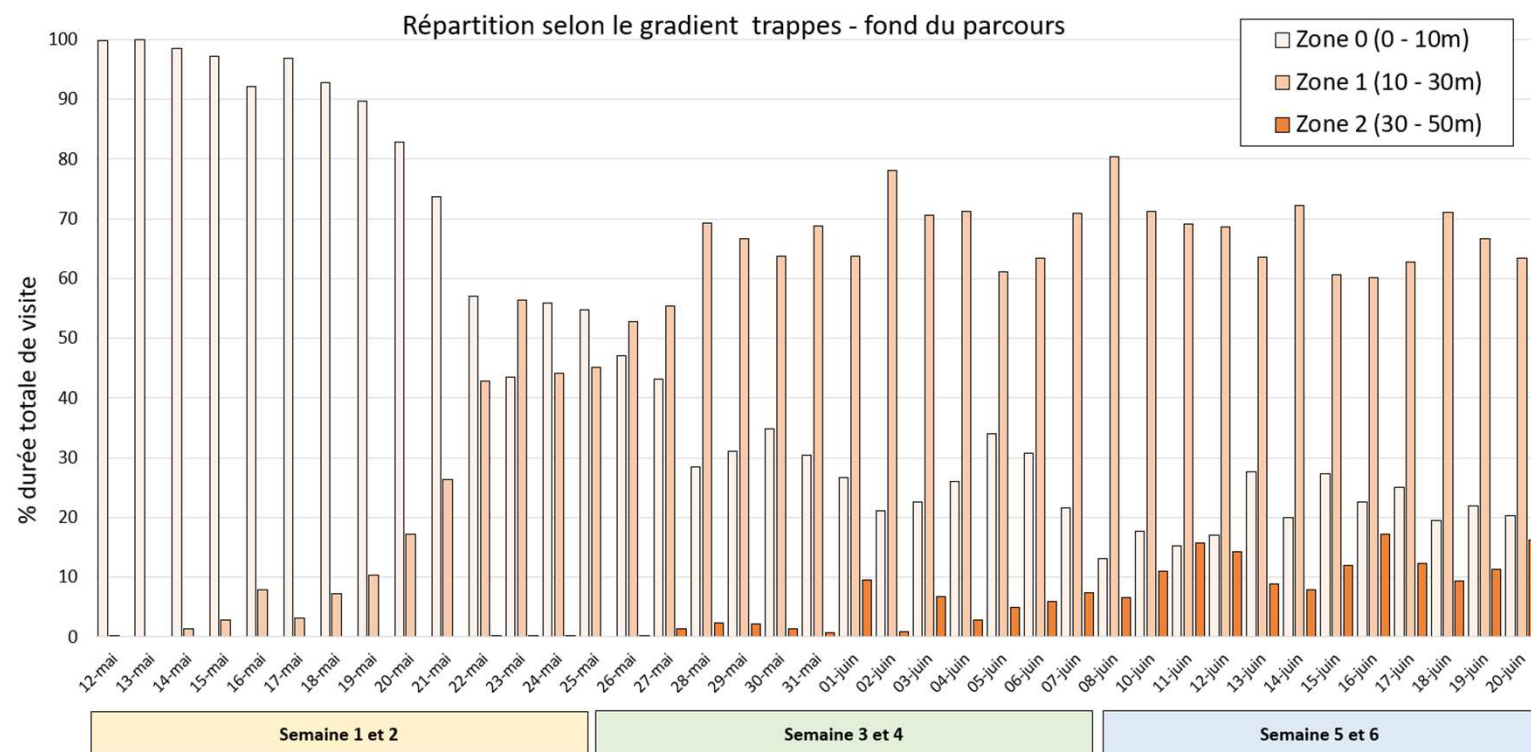


■ Gibiers à plumes ■ Volailles de chairs
■ Canards ■ Poules pondeuses

- Grippe aviaire
- Bien-être animal
- Prédation
- Mises aux normes
- Investissements
- Conditions de travail



Etude AgriPVol avec l'INRAE



- La fréquentation de la Zone 0 (sans panneau solaire) diminue de 100 % le premier jour à 20 % du temps, après 4 semaines d'appropriation du parcours extérieur. Après deux semaines, **70 – 80 % du temps les volailles sont à plus de 10 mètres des trappes**, dans l'environnement agrivoltaïque.
- En comparaison de Campbell et al. (2017b) et Larsen et al. (2018), les poulets agriPV fréquentent moins les 10 premiers mètres devant les trappes et donc **sont plus dispersés dans le parcours extérieur**.



L'effet Parasol



- L'ombre apportée par les panneaux solaires sont des zones de fréquentation importante.
- En absence de zones d'ombre « contrastées » les poulets ont une répartition aléatoire : fréquentation des inter-rangs et sous les panneaux solaires.

Les performances agronomiques

Les résultats de l'abattoir et des balances de pesées automatiques :

	Printemps		Eté	
	Agrivoltaïque	Sous-bois	Agrivoltaïque	Sous-bois
GMQ (g)	30,0	30,5	27,2	29,3
Indice de consommation	3,0	3,3	2,8	3,0
Poids moyen vif avant abattage (kg)	2,14	2,33	2,29	2,22
Nombre de poulets abattus	4322	3930	4083	4030
Taux de mortalité (%)	2,8	11,7	7,3	8,5
Nombre de saisies	37	29	8	7
Déclassement (%)	10,0	11,2	5,4	3,9

- **Pas de différence significative de poids** tout venant (t-test ; $p < 0,05$; $n > 56$) pour tous les jours d'observation, entre les deux bâtiments, et pour les deux saisons, excepté au 52^{ième} jour au printemps.
- Les volières limitent le taux de mortalité, **en partie due à la réduction de la prédation** (aérienne et terrestre), en formant un **clos total** sur la totalité de parcours extérieur.

Enseignement clé : Les panneaux solaires ne portent pas atteintes aux performances agronomiques.



Le projet Raccordement

Injection de 5500 kVA localisée à Goas

Étude réalisée le 24 juillet 2025 sur Grid Capacity par Pierre Chenu

Hypothèses

Structure : Occitanie v3.3
Paramétrage : Original
Point de charge : Été

Niveau de tension : HTA
Réglage de tension : Régulation standard
($\tan(\varphi) = -0.35$)
Tracé : Automatique

Raccordement

Création d'un départ dédié de 10,505 km

Réseau amont

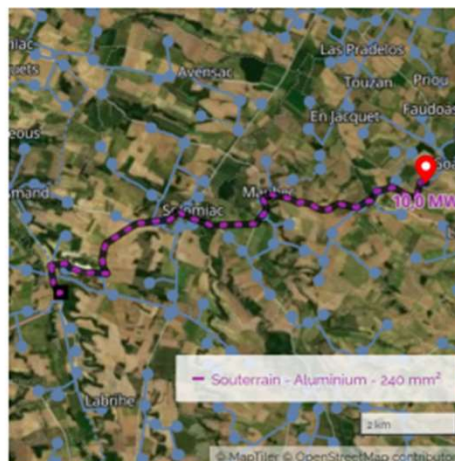
Départ HTA :

None	
Consigne de tension HTA :	+4.0 %
Incertitude sur la tenue de tension :	+1.0 %
Niveau de tension :	105.0 %

Poste-source : SOLOM

SOLOMIAC

- Poste source de SOLOMIAC – 10,5 km



Synthèse des retombées d'un projet photovoltaïque



1

Être acteur de la transition énergétique

- Participer à la lutte contre le changement climatique ;
- Participer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de développement des EnR ;
- Participer à l'atteinte des objectifs régionaux énergie-climat.



2

Contribuer à la transition agricole

- Transmission, installation ;
- Maintien ou création d'emploi ;
- Amélioration, innovation ;
- Évolution de filières ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Résiliences des écosystèmes ;
- Énergie.



3

Participer aux revenus des collectivités locales

- Retombées fiscales pour votre bloc communal (IFER, CFE, CVAE...) ;
- Retombées fiscales pour votre département (IFER, CVAE) ;
- Retombées fiscales pour votre région (CVAE).



Retombées fiscales des projets photovoltaïques

Répartition des recettes fiscales

		Bloc communal	Département	Région
IFER		20% Commune 50% EPCI	30%	0%
TFPB		Fonction des taux	Fonction des taux	0%
CET	CFE	100%	0%	0%
	CVAE	26,50%	23,50%	50%
TA		Fonction des taux	Fonction des taux	Fonction des taux et de la région



Les recettes fiscales les plus importantes sont pour le **bloc communal** et le **département**



Retombées fiscales des projets photovoltaïques

Estimation de l'IFER

Estimation pour 1 centrales de 5 100 kWc
(estimation actuelle de la puissance du parc agrivoltaïque)

IFER = 3,479€/kW/an puis 8,36€/kW/an

		1-20 (/an)	21-40 (/an)	TOTAL (40 ans)
70%	EPCI – 50%	8 871,45 €	21 318,00 €	603 789,00 €
	Commune – 20%	3 548,58 €	8 527,20 €	241 515,60 €
30%	Département	5 322,87 €	12 790,80 €	362 273,40 €
	TOTAL	17 742,90 €	42 636,00 €	1 207 578,00 €





Annexes



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3-1 du Code de l'environnement

Le préfet de région, en tant qu'autorité en charge de l'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement,

- Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;
- Vu la directive 2014/52/UE du 16 avril 2014 modifiant la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 ;
- Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, R. 122-2 et R. 122-3 ;
- Vu l'arrêté du 16 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la demande d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3-1 du Code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté du préfet de région Occitanie, en date du 5 janvier 2026, portant délégation de signature au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement par intérim ;
- Vu l'arrêté portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement par intérim aux agents de la DREAL Occitanie, en date du 6 janvier 2026 ;
- Vu la demande d'examen au cas par cas relative au projet référencé ci-après :
- n°012257/KK P
 - ombrières photovoltaïques à Goas (82) ;
 - déposée par BAQUE,
 - reçue le 21/01/2026 et considérée complète le même jour ;

Considérant la nature du projet qui :

- relève de la rubrique 30° du tableau annexé à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement, qui soumet à examen au cas par cas les installations photovoltaïques de production d'électricité d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement) ;
- qui prévoit, sur une unité foncière de 21 561 m²,
 - la construction d'ombrières d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque pour l'élevage de canards et poulets de chair ;

1 place Emile Blouin - CS 10008
31 952 Toulouse Cedex 9
Tél unique : 05 67 63 23 00
www.occitanie.developpementdurable.gouv.fr

520 Allée de Montmorency
34 064 Montpellier Cedex 2

- la construction de deux bâtiments d'élevage de 400 m² et un bâtiment de stockage de 800 m² ;
- un poste de livraison et de transformation (27 m²)

Considérant la localisation du projet :

- sur une parcelle agricole ;
- en dehors de tout périmètre de protection ou d'inventaire attestant d'une sensibilité naturaliste ou paysagère particulière ;
- en dehors des réservoirs de biodiversité définis par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Considérant que les impacts potentiels du projet sont réduits par :

- la mise en place de haies occultantes au nord et Sud du site afin de limiter la visibilité de l'installation depuis les voies communales et routes environnantes ;
- la création des chemins en matériaux perméables ;

Considérant la sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée au vu des informations fournies dans le dossier accompagnant la décision ;

Considérant les caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations fournies dans le dossier accompagnant la décision ;

Décide

Article 1^{er}

Le projet d'ombrières photovoltaïques à Goas (82), objet de la demande n°012257/KK P, n'est pas soumis à étude d'impact.

Article 2

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3-1 du Code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le portail internet de l'autorité environnementale : <https://evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr>.



Contacts

Collaborons ensemble

Pierre Chenu

Ingénieur Agronome

pierre.chenu@techniquesolaire.com

06 60 71 93 21



TECHNIQUE SOLAIRE

MERCI !